

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 24 septembre 2025 à 18 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs.

Sont présents Monsieur le maire Yves Dagenais, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay, madame la conseillère Rose Crevier-Dagenais, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Sont absents madame la conseillère Chantal Lachaine et monsieur le conseiller Bruno Plourde.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier monsieur Mathieu Meunier.

2025-09-279

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil

1.3 Modification de contrat - Travaux de construction au parc Connelly : aménagement secteurs parc et patinoire (2025GEN01-AOP)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

2025-09-280

1.3 MODIFICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU PARC CONNELLY : AMÉNAGEMENT SECTEURS PARC ET PATINOIRE (2025GEN01-AOP)

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat 2025GEN01-AOP pour des travaux d'aménagement d'un parc et d'une patinoire au Parc Connelly adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 mai 2025 par la résolution 2025-05-162;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des travaux, des modifications doivent être apportées au contrat quant au remplacement des semelles isolées par des pieux forés;

CONSIDÉRANT QUE Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. demande un ajustement à leur contrat pour les services et les matériaux non prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ACCEPTER l'avis #10 DS-04 soumis le 18 septembre 2025 par Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. pour des modifications au contrat 2025GEN01-AOP;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Mathieu Meunier, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document pour donner effet à la présente résolution;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'AUTORISER le paiement des travaux supplémentaires pour le remplacement des semelles isolées par des pieux forés au montant de 71 500 \$ plus les taxes applicables;

DE FINANCER la dépense par le Règlement n° 1206-21;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-701-30-001.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 18 h 04 à 18 h 21 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Hausse des coûts du projet du parc Connelly;
- Options et choix des matériaux suite aux études géotechniques.

2025-09-281

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Rose Crevier-Dagenais et appuyé par Serge Alarie et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 18 h 22.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Yves Dagenais, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 24 septembre 2025.

Matieu Meunier, directeur général et greffier-trésorier